

Commune de BINIC / ETABLES sur MER

PROCES VERBAL PROVISOIRE DE L'ETAT D'ABANDON MANIFESTE n°001-2022

- Vu les articles L.2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport de constatation de la police municipale n° 202200 0016 du 15 juin 2022
- Vu la délibération du conseil municipal du 06 juillet 2022 autorisant le maire à engager une procédure de déclaration de la parcelle 007 AK 0118 en état d'abandon manifeste.

Nous, soussigné Paul CHAUVIN, maire de la commune de BINIC/ETABLES sur mer, nous sommes rendus le 15 juillet 2022 « rue des Rafales », commune de BINIC / ETABLES SUR MER (22), devant la parcelle cadastrée 007 AK 0118, dite « Les Cotes Louis ».

Avons constaté qu'à ce jour la parcelle 007 AK 0118, appartenant à M. René Pierre THOUVENIN, n'a aucun occupant, qu'elle est envahie d'une végétation très dense et abondante, constituée d'un enchevêtrement d'arbres, d'arbustes, de ronces et autres plantes invasives.

Une ancienne cabane en bois totalement délabrée, enfouie sous la végétation, est visible.

Les riverains indiquent que le terrain est en état de friche depuis de très nombreuses années.

Le présent procès-verbal sera affiché en mairie et sur la parcelle en bordure de voie pendant 3 mois, sera publié sur le site internet de la commune.

A l'issue du délai de 3 mois à compter de la notification et de la publication du présent Procès-Verbal, si le propriétaire n'a pas fait en sorte que cesse l'état d'abandon, M. le maire dressera le Procès-Verbal définitif d'abandon et le conseil municipal pourra décider de poursuivre l'expropriation de la parcelle au profit de la commune.

Binic / Etables sur mer

Le 22 juillet 2022

Le maire,

Paul Chauvin

